

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 27 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 OCTOBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mmes Marie-Constance BERTHELON - Nadine PEYRIN.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE jusqu'à 19H30 - M. Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - France POUDEX - M. Julien DUBOIS

#### POUVOIRS :

- Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE jusqu'à 19H30
- M. Vincent NOVO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

#### **OBJET : MUSEE DE BORDA : EXPERTISE NUMISMATIQUE, AVENANT A LA CONVENTION**

Par délibération en date du 30 juin 2010, le Conseil Municipal a autorisé le Musée de Borda à confier une mission d'expertise numismatique portant sur les collections de monnaies françaises, du Moyen Age à la Révolution (près de 7800 monnaies, dont le trésor de Canenx), à Monsieur Gilbert DARDEY, membre de la société française de numismatique.

Une convention entre la Ville de Dax et Monsieur DARDEY avait donc été conclue afin de définir les modalités d'intervention de l'expert, ainsi que le calendrier de remise de cette expertise (voir convention en annexe).

L'expert ayant pris du retard pour des motifs personnels, il ne sera pas en mesure de remettre cette année la partie concernant 'le trésor de Canenx' (prévue pour fin 2014 initialement), ni d'en faire la publication (initialement prévue pour juin 2015).

Monsieur DARDEY souhaite pouvoir rendre son étude à la fin de l'année 2017 et en faire la publication courant 2018 dans la revue de l'association des Amis des Archives des Landes AAL-ALDRES.

Il est donc proposé de modifier par avenant, les termes de la convention initiale, en précisant ce nouveau calendrier.

Par ailleurs, il est prévu que les derniers déplacements réguliers au Musée de Borda pour étude des collections soient effectués par Monsieur Gilbert DARDEY en 2016, l'année 2017 étant consacrée à la rédaction de l'étude et l'année 2018 à sa publication.

Par conséquent, les indemnités prévues à l'article 2 de la convention ne seront dues que pour la seule année 2016 et versées en 2017 lors de la remise de l'inventaire.

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2017, article MUSE 322-6251.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'expertise numismatique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20161027-18-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 28 Octobre 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».